

Le 8 mars 2016

British Columbia Securities Commission  
Alberta Securities Commission  
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Autorité des marchés financiers  
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick  
Office of the Superintendent of Securities, Île-du-Prince-Édouard  
Nova Scotia Securities Commission  
Office of the Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Yukon  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, rue du Square-Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
[Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

The Secretary  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
20 Queen Street West  
22<sup>nd</sup> Floor  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

**Objet : Commentaires du Mouvement Desjardins relativement à la consultation sur une méthode normalisée de classification du risque des organismes de placement collectif**

Madame,

Le Mouvement des caisses Desjardins (MCD) a examiné attentivement les projets de modifications des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) qui obligerait les gestionnaires de fonds à utiliser une méthode normalisée de classification du risque pour établir le degré de risque des organismes de placement collectif (OPC) classiques et des fonds négociés en bourse (FNB) dans l'aperçu du fonds et le projet d'aperçu du FNB, respectivement.

...2

---

**Siège social**

100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5  
418 835-8444 - 1 866 835-8444  
Télécopieur : 418 833-5873  
[desjardins.com](http://desjardins.com)

Soulignons d'emblée que le MCD salue l'initiative des ACVM de proposer une méthode normalisée de classification du risque, afin de permettre aux investisseurs de comparer plus facilement le degré de risque de placement de différents OPC et FNB, leur offrant ainsi la possibilité de faire des choix d'investissement plus éclairés.

Pour en arriver à la méthode proposée, le MCD tient à remercier vivement les ACVM d'avoir pris en considération les commentaires reçus suite à la publication, en 2013, de l'Avis 81-324 intitulé « *Consultation sur la méthode de classification du risque des organismes de placement collectif proposée pour l'aperçu du fonds* ».

Le MCD confirme donc être à l'aise avec les caractéristiques de la méthode proposée par les ACVM qui se résumant essentiellement à :

- utiliser un écart-type fondé sur un historique de placement de 10 ans, en respectant certaines obligations en cas de restructuration ou transfert de l'actif de l'OPC ou en cas de modification des objectifs de placement fondamentaux de l'OPC;
- utiliser les données d'un indice de référence lorsque l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, en respectant une liste de principes pour que l'indice soit acceptable;
- conserver l'échelle de risque à cinq catégories de « faible » à « élevé » et utiliser les fourchettes d'écart-type de la méthode de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC);
- prévoir l'établissement du degré de risque de placement pour chaque dépôt de l'aperçu du fonds ou de l'aperçu du FNB, et au minimum une fois par an;
- conserver les dossiers pendant 7 ans à compter de leur établissement.

Le MCD trouve également intéressant l'ajout, par rapport au projet de 2013, voulant que la méthode proposée s'applique non seulement aux OPC classiques, mais aussi aux FNB, ce qui nous semble tout à fait logique, pertinent et équitable.

En somme, le Mouvement des caisses Desjardins est très satisfait de la proposition des ACVM quant à la méthode normalisée de classification du risque à utiliser par les gestionnaires de fonds et aux modifications à la réglementation pour la mettre en œuvre.

Nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour tout complément d'information relativement à cette consultation.

Veillez recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Yvan-Pierre Grimard  
Directeur Relations gouvernementales – Québec  
Mouvement des caisses Desjardins